Fiche

Équipement de protection individuelle

Les équipements de protection individuelle sont des équipements qui aident à prévenir la transmission d’agents pathogènes lorsqu’un contact est anticipé avec une personne infectée ou colonisée ou lors d’un contact avec des liquides biologiques sans égard au statut infectieux. Dans ce contexte, ils font partie des pratiques de base.

|  |
| --- |
| **À consulter dans l’intranet** : * Les différentes techniques pour revêtir et retirer l’équipement de protection individuelle. (Soins et services/services professionnels/prévention des infections/éducation et formations) <http://intranetcemtl.cemtl.rtss.qc.ca/index.php?id=2560>
 |

**Blouse à manches longues**

* Protège les vêtements contre les risques d’éclaboussures de sang ou de liquides biologiques.

**Gants**

* Ne remplacent pas l’hygiène des mains;
* Protègent contre des liquides biologiques, une exposition à du matériel infectieux, une peau non intacte ou des surfaces contaminées;
* Protègent les mains lors de l’utilisation de produits désinfectants (exemple : utilisation de lingettes désinfectantes);
* Toujours procéder à l’hygiène des mains suite au retrait des gants.

**Masque**

* Doit être porté lorsqu’il y a des risques d’éclaboussures de sang, de liquides biologiques, de sécrétions, d’excrétions ou d’aérosols;
* Doit être porté par le travailleur de la santé ou toute autre personne qui présente des symptômes d’infection des voies respiratoires;
* Doit être porté lors de la réalisation de procédures invasives et aseptiques telles qu’une chirurgie, un changement de pansement d’un cathéter veineux central, etc.

**Protection oculaire**

* Protège les yeux contre une exposition aux gouttelettes infectieuses, au sang ou autres liquides biologiques;
* Peut être placé par-dessus les lunettes de vision.